

FACE A FACE MINISTRE DE L'INTERIEUR- PCD A POBE

(Voir page 4)

Sénégal

TROP AJUSTEE, L'AGRICULTURE S'ASPHYXIE

(Voir page 5)

URSS

Début de l'enregist- rement des partis politiques

(Voir page 6)

ZOU

Assemblée générale extraordinaire des sociétaires de la CRCAM

(Voir page 3)

La Nation

Mercredi 5
Septembre 1990
1^{re} Année

REPUBLIQUE DU BENIN
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Numéro 088
Prix 100 Francs

Session ordinaire du HCR

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROJET DE LOI PORTANT ORGANISATION DU REFERENDUM CONSTITUTIONNEL

Le Haut Conseil de la République a adopté lundi dernier en début de soirée, la loi organisant le référendum constitutionnel après des débats sérieux et francs. Avec l'adoption de cette loi tant attendue et qui a fait objet de maintes spéculations, commence le compte à rebours vers les consultations populaires. Mais, il nous paraît important de signaler qu'en reprenant les travaux ce lundi matin, les Hauts conseillers ont eu à se pencher sur les prestations de la presse officielle, prestations que Me Bertin Borna a considérées comme une question préjudicielle, préalable important à tout débat de fond sur le projet de loi référendaire, préalable approuvé par les autres membres.

LA PRESSE OFFICIELLE SUR LA SELLETTE

Le constat ? Pendant le week-end dernier, des Partis politiques dont ceux du Président Ahomadegbé et de Me Kéké regroupés au sein du Rassemblement National pour la Démocratie (RND) ont tenu un meeting à Bohicon et à Abomey. Le journal télévisé de dimanche 20 h en a présenté les images sans le son. Et dans le même temps le meeting organisé par Me Adrien Houngbédji a été largement présenté avec des images et le son entre-coups de commentaires et « aurait comporté des contre-vérités graves ». Les partis se seraient tous prononcés sur l'attitude à adopter au référendum. Et Me Bertin Borna qui a soulevé la question a fait observer que « le gouvernement doit réagir et rétablir la vérité. La presse officielle ne doit pas aller con-

tre nous. Je suis pour la liberté de la presse mais il n'est pas permis au nom de cette liberté d'aller dire des contre-vérités à la télévision. Cela sème la confusion et à mon avis c'est malhonnête. Il faut que dans ce cas le gouvernement se prononce parce que la télévision est un organe officiel. Et il faut rétablir la vérité. Le plus rapidement sera le mieux... Je suis pour la liberté de la presse mais il ne faut pas que la presse officielle travaille contre nous sinon nous serons victimes de cette même presse. S'il y a des contre-vérités, il faudrait que le gouvernement et le Haut Conseil rétablissent la vérité. Et je trouve absolument anormal, qu'à l'occasion d'un déplacement du vice-président du HCR et du président Ahomadegbé, pour un événement aussi important, on nous présente des

images de film sans son, alors que d'autres viennent raconter des contre-vérités et que nous applaudissons. Je pose donc cette question préjudicielle qui intéresse à la fois le gouvernement et le Haut Conseil de la République... « On a dit que la conférence nationale ne s'est pas prononcée sur le régime présidentiel. C'est faux. Il faut aller à la vérité et faire un démenti... Nous avons travaillé sur des bases sérieuses. Nous sommes une organisation qui se respecte... »

Ca y est, le top a été donné. Et les hauts conseillers ont tiré à boulets rouges sur la presse parce que depuis quelques temps, ils ont constaté qu'il y a une pratique

(Lire la suite en page 3)

Ligue Arabe

Démission de CHEDLI KLIBI :



M. Chedli Klibi

Un
Libanais
assure
l'intérim

(Voir page 6)

Adoption à l'unanimité du projet de loi portant...

(Suite de la page 1)

de deux poids et de deux mesures dans le traitement de l'information. Certains partis ont des temps d'attente importants, d'autres non. Ce faisant, précisent-ils, on rompt le principe de l'accès équitable des partis aux médias. L'égalité de tous doit être respectée pour tous les débats politiques dans le pays sinon on va assister à des dérapages qui ne pourront pas être contrôlés. Les Hauts Conseillers ont indiqué qu'il est inconcevable que des organes officiels vivant des subventions de l'Etat, subventions issues de la contribution des citoyens se retournent contre l'Etat qui les a institués. Pour certains, la presse commence par inquiéter et ils ont souhaité que les journalistes se retrouvent en leur sein pour faire leur auto-critique et faire en même temps le point de l'exécution de la mission que leur a confiée la conférence nationale.

Si la presse globalement est intéressée par l'argent, alors « on est foutu ». C'est un travail interne qui revient aux journalistes pour déterminer ce qu'ils doivent faire et comment le faire. Il y en a parmi eux qui mangent déjà dans la casserole des gens ».

DES FAUTES POLITIQUES A EVITER

Pour M. René Dossa ancien journaliste et membre du ICR, qui a été impuissant devant ces virulentes attaques, les règles de la profession n'ont pas changé. Dans le journal télévisé de dimanche il y a eu quelques fautes politiques et des fautes professionnelles concernant le traitement de l'information. L'événement d'Abomey est prioritaire. M. Dossa a préconisé que des mesures urgentes soient prises par le ICR et le gouvernement pour passer à toute éventualité car à son avis, et c'est l'avis de tous « la presse officielle doit être neutre et d'une neutralité totale et responsable ». Pour d'autres Hauts Conseillers, ce qui est incriminé n'est pas une situation nouvelle. D'autres partis en ont été déjà victimes et ont voulu savoir si ces meetings ont été payés ou non parce qu'il semblerait que c'est la règle. Ils ont rappelé la mission du PCR qui doit entre autres assurer l'accès équitable de tous les partis aux médias en insistant sur la déontologie de la presse, la liberté de la presse, le rôle du journaliste et les limites de sa liberté. Tout cela appelle selon eux des débats de fond afin d'une plate-forme commune

soit arrêtée qui soit claire pour tous et qui mette tous les partis sur le même pied d'égalité. Le ministre de l'Information, présent aux débats a ce droit à la parole au nom du gouvernement pour donner raison aux Hauts conseillers et sur ce constat malheureux du journal télévisé de dimanche dernier. Il a promis en discutant avec le ministre de l'Information en Conseil de cabinet.

Et Mgr de Souza, tout en déplorant la situation, exhorte tous les Hauts conseillers à garder la tête froide, à faire preuve de sagesse pour conclure à terme la mission qui leur est confiée. Mais le gouvernement sera interpellé sur ce dossier.

En somme, sur cette question préjudicielle qui aura duré des heures, il est à retenir que les hauts conseillers soutiennent tous la liberté de la presse chèrement conquise, ne veulent plus entendre parler de censure, mais recommandent de combattre les contre-vérités pour éviter de mettre en péril consciemment ou non notre démocratie naissante.

DES DISPOSITIONS PENALES SEVERES

Les Hauts Conseillers, après cet important préalable ont repris l'examen du projet de loi sur l'organisation du référendum. Ils ont à nouveau discuté avec le gouvernement sur l'article 59 dudit projet qui interdit toute campagne référendaire tapageuse nécessitant de folles dépenses de la part des partis nantis. Le souci étant d'éviter le gâchis et de moraliser la vie politique nationale... Il s'agit de réformuler l'article 59 pour éviter toute autre interprétation. Cela n'a pas été facile mais le consensus a fini par être réalisé quant au fond et à la forme. « Les pratiques publicitaires de caractère commercial, les dons ou libéralités en argent ou en nature à des fins de propagande pour influencer ou tenter d'influencer le vote d'un ou de plusieurs électeurs, durant la campagne référendaire sont interdits... De même, l'utilisation des biens ou moyens d'une personne morale publique, institution ou organisme public aux mêmes fins est interdit ».

De plus, parlant des dispositions financières, les Hauts Conseillers se sont entendus sur ce qui revient à l'Etat comme charges. Il s'agit des dépenses résultant de l'impression des cartes d'électeurs et de l'organisation du référendum. Les dépenses en-

gagées par les partis eux-mêmes sont à leur charge.

Par ailleurs, la campagne référendaire est déclarée ouverte quinze jours francs avant la date du scrutin. Elle s'achève à la veille du scrutin à zéro heure. Les Hauts conseillers ont alors déploré les agitations enregistrées ce et là et qui constituent une infraction à la loi.

A partir de la promulgation de cette loi référendaire, « nul ne peut, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, faire campagne en dehors de la période prévue à l'article 6 » de ladite loi sous peine d'être sanctionné.

MORALISER LA VIE POLITIQUE

Entre autres dispositions l'article 66 : « Quiconque, étant chargé dans un scrutin de recevoir, dépouiller ou compter les bulletins exprimant les suffrages des citoyens, aura soustrait, ajouté ou altéré des bulletins ou une indication autre que celle inscrite, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 60.000 à 600.000 F CFA. Mieux à l'article 67, « l'entrée dans un bureau de vote avec armes est interdite. En cas d'infraction, le contrevenant sera passible d'une amende de 20.000 à 120.000 F CFA, si les armes étaient appartenant. La peine sera de 15 jours à 3 mois de prison et d'une amende de 60.000 F à 260.000 F si les armes étaient cachées ».

En outre, « ceux qui à l'aide de fausses nouvelles, calomnies ou autres manœuvres frauduleuses, seront surpris ou auront détourné des suffrages, auront déterminé un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 25.000 F à 250.000 F CFA.

Ceux qui par attroupement, clameurs ou démonstrations menaçantes auront troublé les opérations d'un collège électoral, porté atteinte à l'exercice du droit électoral ou à la liberté du vote, seront punis d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 25.000 F à 250.000 F CFA.

Une chose plus grave que les Hauts Conseillers ont perçue, c'est l'enlèvement de l'urne contenant les suffrages émis et non encore dépouillés. La sanction est d'un an à cinq ans de prison et de 20.000 à 500.000 F CFA. Si

cet enlèvement a été effectué en réunion avec violence, la peine sera la réclusion. Les mêmes peines seront prononcées pour l'enlèvement des procès-verbaux ou de tous documents constatant les résultats du scrutin, quand cet enlèvement a pour but ou pour effet de fausser les résultats ou de rendre impossible leur proclamation.

DECOURAGER LES PARTIS NANTIS

Enfin ceux qui distribuent de l'argent, des tee-shirts et des molyettes aux citoyens pour acheter leur conscience

tombent sous le coup de l'article 74 qui stipule que : « quiconque par des dons ou libéralités en argent ou en nature, par des promesses de libéralités, de faveurs, d'emplois publics ou privés ou d'autres avantages, aura influencé ou tenté d'influencer le vote d'un ou de plusieurs électeurs, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers ; quiconque par les mêmes moyens aura déterminé ou tenté de déterminer un ou plusieurs électeurs à s'abstenir, sera puni d'un an à cinq ans d'emprisonnement et

(Lire la suite en page 8)

ZOU

Assemblée générale extraordinaire des sociétaires de la CRCAM

Abomey. — Les sociétaires de la Caisse régionale de crédit agricole mutuelle du département du Zou se sont réunis en assemblée générale extraordinaire lundi dernier à Bohicon. Le principal point inscrit à l'ordre du jour était l'adoption de nouveaux statuts.

Cette assemblée à laquelle a pris part le directeur adjoint du projet de réhabilitation des caisses locales et régionales de crédit agricole mutuelle M. Gilles Morin, a regroupé plus de 40 participants.

Après l'ouverture par le président du Conseil d'Administration de la CRCAM/Zou M. Charles Koukponou, le directeur adjoint du projet de réhabilitation a axé son intervention sur les points suivants :

1. — Opportunité de l'adoption des statuts par les sociétaires des CRCAM dans le cadre de la réhabilitation.

2. — Participation des sociétaires dans la gestion saine et rigoureuse des caisses.

M. Gilles Morin n'a pas manqué de souligner la méthode de travail de son équipe qui est de se rapprocher des paysans pour s'imprégner de leurs problèmes et des solutions que les paysans y apportent eux-mêmes.

Selon M. Morin l'adoption des présents statuts est une exigence des bailleurs de fonds en l'occurrence la Banque Mondiale, car les anciens statuts avaient prévu des dispositions qui permettaient une ingérence accrue des autorités politico-administra-

tives dans le fonctionnement des CLCAM et des CRCAM. Contrairement aux dispositions des anciens statuts, les nouveaux statuts font des caisses l'affaire des paysans.

M. Gilles Morin a terminé en invitant les participants à apporter une contribution de qualité à l'étude et aux amendements des statuts.

Rappelons que la CRCAM est une association coopérative de droit à personnel et capital variables. Elle a pour objectif de :

1. — Collecter l'épargne.
2. — Gérer les dépôts de fonds des sociétaires et des usagers.
3. — Consentir des prêts à court, moyen et long terme à ses sociétaires.
4. — Favoriser la formation et l'éducation coopérative en son sein.

Deux organes principaux composés des paysans eux-mêmes chargés du fonctionnement des CLCAM et CRCAM. Il s'agit du Conseil d'Administration et du Conseil de surveillance. Après lecture des 66 articles du projet, les sociétaires ont dit leurs préoccupations ; préoccupations auxquelles Monsieur Gilles Morin a apporté des réponses claires et précises à la satisfaction de tous.

Ces mêmes assemblées ont eu lieu dans les départements du Borgou, de l'Ouémé, de l'Alacora et du Mono. Elles se tiendront demain 6 septembre dans l'Atlantique. (ABP)

Un métier trop risqué

(Suite de la page 5)

tenter d'assurer la sécurité alimentaire souhaitée par l'Etat.

La culture irriguée est censée supprimer tout risque de manque d'eau et assurer une production régulière. Ce n'est pas l'avis des paysans de Guia sur la vallée du fleuve Sénégal qui, malgré leurs efforts et de lourdes charges financières, n'ont obtenu en 11 ans que 14 récoltes sur les 33 (à raison de trois par an) qu'on leur avait fait miroiter. Une saison la pompe tombe en panne, l'autre les traitements herbicides sont fournis trop tard par la société de développement, la troisième les oiseaux se montrent trop gourmands ou encore les récoltes restent invendues. Autant de risques nouveaux pour les agriculteurs dont ils ne peuvent se prémunir car ils sont extérieurs à la culture elle-même. Seule assurance possible : la diversité des activités. C'est en ville que les agriculteurs vont aujourd'hui gagner l'argent nécessaire pour sécuriser la production agricole.

LA FAMINE OU LA FAILLITE ?

Avec la culture attelée ou la mécanisation, les surfaces cultivées s'étendent et, alors que l'aléa climatique est toujours là, les risques s'accroissent. Risque de manquer de bras pour certaines opérations culturales demeurées manuelles et, surtout, risque financier : les investissements en matériel et en intrants sont lourds à rembourser. Ce n'est plus la famine qui guette alors les agriculteurs mais la faillite. Leur survie dépend du maintien de l'en-

cadrement et des circuits de commercialisation qu'ils ne dominent pas.

Dans les plantations de cultures de rente, l'importance du risque dépend de l'investissement engagé et des revenus qu'on en attend. En Côte d'Ivoire, les agriculteurs ont longtemps considéré le café et le cacao comme des spéculations à moindre risque. Avec des outils sommaires et sans beaucoup de travail, ils obtiennent toujours une récolte qu'ils sont sûrs de vendre à un prix garanti. Inutile de chercher à intensifier, les risques financiers seraient plus lourds, le travail moins rémunéré.

Ces cultures sont beaucoup plus sûres, même si elles rapportent 6 à 10 fois moins à l'hectare, que celle de la banane qui réclame beaucoup de soins, coûte cher et dont les prix varient du simple au double pendant l'année. Pour gagner plus et amoindrir les risques, certains agri-

culteurs pratiquent, comme ils le font avec les cultures vivrières, plusieurs cultures commerciales.

La chute des cours du café et du cacao désormais repercutée sur les producteurs remet en cause ces habitudes. En créant un risque nouveau, cette baisse des prix va sans doute changer l'attitude des producteurs.

Aujourd'hui, les paysans africains doivent faire face à une multitude de risques pour lesquels ils n'ont pas encore toujours de parade. S'ils ont su adapter leurs techniques de production aux risques climatiques qu'ils connaissent bien, ils ont parfois du mal à trouver des réponses aux risques nouvellement créés par leur environnement économique et les changements intervenus dans leur milieu naturel. En l'absence d'aides extérieures qui garantissent leurs récoltes, la diversité reste le plus sûr garant de leur sécurité.

M.A Schmidt Lepelaideur (MFI)

Adoption à l'unanimité du projet de loi...

(Suite de la page 3)

d'une amende de 100.000 à 1.000.000 F CFA. Seront punis des mêmes peines ceux qui auront agréé ou sollicité les mêmes dons, libéralités ou promesses. Et dans ce cas, tout citoyen peut à tout moment saisir d'une plainte le procureur de la République. Ce dernier est tenu d'engager à l'encontre des auteurs des faits, les poursuites judiciaires suivant la procédure de flagrant délit. Le jugement doit intervenir dans un délai de 8 jours. En cas d'appel, l'arrêt doit être rendu dans un délai d'un mois. En cas de condamnation les intéressés sont déchus de leurs droits civiques pour une durée de 5 ans.

Un dernier alinéa a été porté à l'article 10 de la loi référendaire permettant à tout citoyen de s'inscrire sur la liste électorale soit de son village de naissance, soit du village de son dernier domicile, soit de son village de naissance ou de résidence ou de l'un de ses ascendants.

Cette dernière retouche, ajoutée aux nombreuses autres ayant fait l'unanimité des Hauts Conseillers a consacré l'adoption du projet de loi référendaire tant attendue. Une procédure d'urgence sera engagée pour sa promulgation dans les 48 ou 72 heures afin que les délais légaux ne précèdent le référendum soient respectés et que les opérations se déroulent dans un maximum de sécurité et de sérénité.

Ephrem DOSSAVI-MESSY

Chine

Recrutement plus sévère des membres du PCC

Pékin (AFP) — Le recrutement des membres du Parti communiste chinois va devenir plus sévère, a annoncé hier le Quotidien du Peuple, qui fait état de l'adoption d'un nouveau règlement en ce sens par le département de l'organisation du Comité central.

Les divers niveaux des commissions du parti vont devoir renforcer le travail de formation, d'éducation et d'enquête sur les candidats à l'adhésion au PCC, aux termes du nouveau règlement.

Ceux qui auront violé les nouvelles règles seront sanctionnés et les nouveaux membres qui ne seraient pas passés par cette procédure d'adhésion ne seront pas reconnus, a averti l'organe du PC. Le journal

se borne à indiquer que ce règlement est « récemment » entré en vigueur.

Le PCC, qui a célébré le 1er juillet son 69^e anniversaire, revendique officiellement 49 millions de membres. Depuis l'écrasement du « Printemps de Pékin » en juin 89, le parti a adopté une série de mesures pour réhausser son image en luttant contre la corruption des cadres, l'une des revendications des manifestants — et appelant ses membres à être plus conscients de leurs intérêts du peuple.

En 1989, le plus grand parti communiste du monde avait indiqué avoir enregistré 1,1 million d'adhésions, contre celle de près d'un demi-million de « travailleurs modèles ».

L'infestation de la mouche bouchère s'aggrave en Libye et menace les pays voisins

Rome (AFP) — L'infestation de la lucilie bouchère, ce dangereux parasite qui attaque les animaux à sang chaud ainsi que l'homme, s'est aggravée en Libye et menace de s'étendre dans les pays voisins, a indiqué lundi dernier à Rome l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

La présence des mouches bouchères a été décelée sur une superficie de 20.000 km² autour de Tripoli et le nombre des cas observés a particulièrement dor-

blé tous les mois depuis juin, rapporte la FAO dans un communiqué.

Selon les experts de l'organisation internationale, les conditions atmosphériques — un été relativement frais en Libye — ont favorisé la recrudescence du parasite, malgré les campagnes de prévention engagées par le gouvernement libyen avec l'assistance de la FAO et d'autres organismes.

Au cours des six premiers mois de l'année 1.908 cas ont été diagnostiqués sur des animaux, dont 978 en juillet. Après la Libye, le pays le plus menacé est la Tunisie dont la frontière n'est séparée de la zone infectée que par 60 km de pâturages.

EN BREF

Moscou, (AFP) — Un ancien général du KGB, qui s'est retourné contre ses anciens supérieurs en dénonçant des abus des services de sécurité, a été élu dimanche dernier au Congrès des députés du peuple soviétique, a rapporté lundi l'agence TASS.

Oleg Kalouguine, ancien chef du contre-espionnage, avait été dégradé, privé des récompenses officielles et de sa pension à la

suite d'une bruyante campagne contre un officiel du parti dans le Sud de Russie, Nikolai Gorovoi.

M. Kalouguine, qui vit à Moscou, a été élu dans le district de Krasnodar (Sud de la Russie).

Le siège à pourvoir est celui du conservateur Leon Polozkov, qui a démissionné pour prendre la tête du Parti communiste russe nouvellement créé.

Directeur général de l'O.N.E.P.I.
Noël A. ALLAGBADA
 Directeur de Publication
Maurice CHABI
 Rédacteur en chef
Soumaïla C. MAMA
 Dépôt légal n° 1883
 Ministère de l'Intérieur et Parquet de Cotonou
 (Office National d'Édition de Presse, de Publicité et d'Imprimerie)
 Téléphone 30.11-52
 B.P. 1210 COTONOU (RB)